Décembre 2022 N°44

Le journal de BOURG

www.mairiedebourg.fr

Bonnes fêtes de fin d'année

En route pour 2023

Aide de la commune à l'achat de récupérateur d'eau de pluie

Le transport à la demande en pays de Langres

LinGGO
MOBILITÉS EN PAYS DE LANGRES

Edito

Le nom de Christian Bobin ne vous dit rien ? Ce poète, écrivain a passé sa vie en Saône et Loire et nous a quittés récemment, il est né au ciel diraient les orthodoxes. Il a vécu éloigné des mondanités, apparaissant peu en public même s'il a donné quelques interviews seul ou partagées.

Il a vécu sur cette planète, attentif à tout ce qui semble souvent négligeable et constitue pourtant le sel de la terre.

Avec une infime sensibilité il avait cette capacité à déceler l'au-delà dans un quotidien banal, apparemment anodin. L'autour, l'immédiat, résonnait profondément en lui, l'inspirait : le balancement d'une fleur, un oiseau s'abreuvant dans une flaque en battant des ailes...

Il a su tirer l'essence, la quintessence de son environnement simple, quotidien sans s'en lasser. Il l'a capté et traduit dans les mots qu'il nous a offert.

Le murmure du vent ou son grondement à travers arbres jeunes ou centenaires, l'enchantement des saisons imprégnant les alentours de couleurs, odeurs, dont, jamais, on ne se lasse : le Vivant dans sa grandeur. La source offrant l'eau, la vie : d'où vient-elle ? où va-t-elle ? Ces rencontres qui tracent des sillons dans nos cœurs, murmurent à nos oreilles, éveillent en nous un je ne sais quoi d'au-delà.

Toutes ces choses que nous connaissons, en les voyant à peine, sans toujours les apprécier et qui font partie de notre paysage quotidien.

Son départ, en ces temps chaotiques, nous donne une leçon : être attentif à ce qui nous entoure, à ce qui nous traverse : nous pouvons nous en inspirer, nous en réjouir, laisser notre âme, notre cœur s'en imprégner.

En contemplant, en nous réjouissant, notre monde intérieur s'enrichit, s'abreuve à une eau vive dont le monde extérieur bénéficie.

Laissons-nous donc imprégner par la beauté environnante, à portée de main, par la joie qu'elle procure, un beau matin en ouvrant les volets.

Puisque nous devons laisser le vampire de la consommation et de l'inutile, respirons, inspirons ces moments frais d'un renouveau à venir.

Belles fêtes dans la contemplation, l'amour du beau autour de vous et en vous.

Le mot du Maire

2022, nous a permis de revivre presque normalement, activités, animations, festivités, rendez-vous ….Enfin le plaisir d'échanger, de se retrouver. La vie municipale et surtout la vie associative redonnent vie à nos villages.

Tout n'est pas rose pour autant, la situation internationale rafraîchit quelques peu les ardeurs des plus enthousiastes. L'impact sur le pouvoir d'achat n'est pas à négliger. Cela appelle à un peu de prudence pour nos investissements à venir. L'aménagement de l'entrée du cimetière et la tranche 1 de l'effacement des réseaux restent néanmoins au programme 2023. Le coût des énergies aura également un impact sur notre budget de fonctionnement et demandera encore plus de vigilance.

En cette période de fin d'année, je veux être optimiste et volontaire, continuer à œuvrer pour la commune et le bien des habitants. Nous avons tant de choses à faire ensemble, c'est ce qui fait la force de notre village et cela n'a pas de prix.

Le conseil et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux ainsi qu'à tous vos proches, prenez soin de vous.

Joyeux Noël à tous, à l'année prochaine ...

À venir...

21 décembre 2022
Noël des enfants

8 janvier 2023
Vœux de la municipalité

Mars 2022 Date à définir
Mardi gras

18 mars 2023
Repas de printemps BPT

8 mai 2023
Armistice 1945

25 juin 2023
Vide grenier

13 juillet 2023
Repas champêtre et feux d'artifice

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
Dossier : la maison « Gallimard »
Dossier : le transport en Pays de Langres
Compte rendu du conseil
Application Maelis
Etat civil
Infos

Le second semestre en images

JUILLET

Un 14 juillet festif retrouvé.

Mercredi 13 juillet en soirée, les habitants du village, accompagnés d'amis ou en famille se sont retrouvés pour le traditionnel repas champêtre organisé par la municipalité à l'occasion de la Fête nationale. L'apéritif de bienvenue a été servi par les organisateurs attentionnés à l'extérieur du hangar d'André, l'occasion pour les invités de se saluer ou de faire connaissance avec les nouveaux habitants. Après ce moment de convivialité, ils ont pris place autour de deux grandes tablées dressées à l'intérieur. Après le mot d'accueil du maire, les convives n'ont pas tardé à investir le buffet froid préparé par un traiteur de Saints-Geosmes, dans une ambiance joyeuse et cordiale. Les 20 desserts différents qui font la renommée des fines pâtissières du village ont ravi tous les suffrages.

Vers 11h, avant le service des fromages, l'assemblée est sortie pour admirer le feu d'artifice qui, aux dires de tous, a été particulièrement remarquable. Un temps privilégié dans la commune apprécié par tous les participants.

AOUT

Un repas champêtre chaleureux

Dimanche 7 août, par un temps caniculaire, 110 personnes se sont retrouvées à l'Echenot pour le traditionnel « poulet party » organisée par l'association « Bourg Patrimoine et Traditions ». Après un brin de causette, les invités se sont installés autour de quatre grandes tablées dressées à l'ombre sous un hangar aimablement prêté par un particulier. Après le service de l'apéritif et le mot de bienvenue du président Sébastien André, les convives ont dégusté un menu de choix fidèle à la tradition : tomates et taboulé de « Dédette », haricots panachés préparés par Michel et poulets fermiers rôtis par « Quinquin » et ses aides. Les fromages du terroir ont précédé la salade de fruits accompagnée de gaufres suivie de glaces rafraîchissantes, le tout servi par une équipe dynamique et attentionnée. Une ambiance chaleureuse a régné durant tout l'après-midi ponctué de nombreux divertissements. Chacun a pu s'amuser à sa convenance avec le jeu de quilles, le tir à l'arc, le coupe-saucisson et les jeux en bois de Michel qui ont donné lieu à de nombreux éclats de rire. Chantal est repartie avec le panier garni dont elle a trouvé le poids à 7 g près. Située au cœur de l'été, cette manifestation demeure le rendez-vous incontournable des fidèles de la poulet party qui n'ont pas manqué de féliciter les artisans de cette belle journée.

Nouveaux habitants

Alexia, Nathalie et Michal Kohler

Depuis peu une nouvelle famille s'est installée, dans une maison achetée chemin de l'Echenot. Désireux de quitter la région parisienne le projet pour ce couple de venir s'installer à la campagne, proche de Langres a été murement réfléchi par Michal et Nathalie Kohler. Leur fille Alexia 27 ans ayant trouvé un emploi comme auxiliaire à la crèche de Rolampont, les a rejoint.
Michal est électricien pour le groupe Eiffage Energie, Nathalie est en recherche d'emploi en tant qu'Atsem en maternelle. Depuis quelques années, Michal et Nathalie se documentaient beaucoup sur la vie en Haute-Marne, y venant de temps à autre chez leurs amis à Lecey. Ayant trouvé à Bourg la maison qu'il recherchait, ils n'ont pas hésité à franchir le pas car dans une dizaine d'années ils seront à la retraite et pourront profiter pleinement de la maison et de l'entretien du terrain attenant. Nathalie est passionnée par les érables japonais, elle en possède un certain nombre qu'elle bichonne tout particulièrement. Michal aime le jardinage, le bricolage. Tous deux pratiquent la randonnée.
Nous leur souhaitons la bienvenue et une très bonne adaptation au village.

Tournage de 1689 à Bourg dans la maison forte

L'équipe de la Compagnie Cinématographique du Beuchay (CCB) de nouveau en tournage avec un court-métrage de 15 mn "1689", scénario écrit par Océane Jaugey. C'est à Bourg, lundi 15 août que s'est terminé le tournage de "1689", dans une authentique maison Renaissance, parfaitement conservée. C'est exactement le décor qu'il fallait pour se rapprocher de la réalité de l'époque. L'histoire : nous sommes en 1689, la France gouvernée par Louis XIV entre en guerre contre l'Espagne. Les dépenses du Royaume sont nombreuses…

La suite sera à découvrir lorsque le montage sera finalisé par Sébastien Blondin, co-président et producteur du film "La promesse du sanglier", sorti au mois de mai et diffusé en salle ou en plein air.
Océane Jaugey prépare actuellement un master cinéma et audiovisuel à l'IECA (Institut Européen du cinéma et de l'audiovisuel) à Nancy. Océane est passionnée depuis l'enfance par le cinéma, les spectacles et l'histoire. Elle réalise son premier court-métrage à l'école primaire et enchaine en écrivant des pièces de théâtre pour enfants. Quelques années plus tard elle envisage de devenir archéologue, et s'intéresse grandement à l'égyptologie ainsi qu'aux écritures anciennes.

Le court-métrage "1689" au sein de la Compagnie Cinématographique du Beuchay est un clin d'oeil à sa passion pour l'histoire de France . L'association a pour but de promouvoir le patrimoine local, de dynamiser les villages, et, d'aider les jeunes à découvrir les techniques cinématographiques.

Depuis sa création en 2018, plusieurs étudiants dans ce domaine sont devenus des professionnels. Notre caméraman Baptiste Lonjaret co-réaliseur du court-métrage "Faites parler la poudre" est actuellement assistant caméraman pour une série télévisée.

SEPTEMBRE

Carnet Blanc

Samedi 03 septembre, sous un soleil radieux, deux cars apprêtés pour la circonstance sont arrivés devant la mairie de Bourg. Dominique Thiebaud, maire du village, paré de l'écharpe tricolore, s'est fait le plaisir d'accueillir les futurs mariés : **Eugénie Gay et Julien Poinsel**.
Eugénie, infographiste (créatrice des Chipies d'Eugénie) est une enfant du village où résident ses parents Marie-Claude et Noël Gay. Elle s'est unie par les liens du mariage à Julien, artisan du bâtiment et maire de Rougeux , fils de Martine et Fabrice Poinsel.
Eugénie et Julien ont échangé leur consentement mutuel sous les applaudissements des parents et amis venus les accompagner. Les deux enfants du couple Augustine 3 ans et demi et Marcellin 2 ans étaient très émus. Après être sortis de la mairie, une collation était offerte avant que les invités ne reprennent place dans les cars, pour la suite de la cérémonie à Rougeux où sont domiciliés les jeunes époux.
Tous nos vœux de bonheur aux mariés et félicitations à leurs familles respectives.

Accessibilité pour tous

Les établissements recevant du public sont soumis à des normes d'accessibilité : ils doivent permettre à toute personne, sans distinction, de pouvoir y accéder.
A Bourg, c'est chose faite depuis dimanche après-midi 11 septembre où deux bénévoles du conseil municipal ont installé devant la porte de l'église une rampe d'accès. Ce seuil permettra aux fauteuils roulants d'accéder facilement dans l'édifice religieux.

Visite guidée de la promenade du Belvédère

Dimanche 18 septembre rue du château à Bourg, les portes du jardin de M et Mme Miraillé se sont ouvertes après deux longues années de fermeture, pour accueillir les visiteurs, dans le cadre des journées du patrimoine.
Occupant le site d'un ancien château fort des évêques de Langres, ce parc pittoresque du début du XIXème siècle forme un vaste belvédère sur la campagne, en contraste, il offre des lieux plus secrets, un nymphée et une grotte, qui illustrent la maitrise de la maçonnerie de pierre sèche en Haute-Marne.

Nouveaux habitants

A l'entrée du village, depuis plusieurs mois des ouvriers du bâtiment s'activent à la construction de deux pavillons neufs. Le premier vient d'accueillir ses propriétaires, Alain et Christine Thirion ainsi que leur fille Marie. Christophe, leur fils actuellement étudiant aux Etas Unis, les rejoindra dans quelques mois.
C'est à l'heure de la retraite, après avoir vendu leur ferme d'Heuilley le Grand qu'Alain et Christine ont cherché à acquérir un terrain pas très loin de Langres et sur l'axe de Dijon, ville où Marie prépare un CAP en chocolaterie, elle possède déjà le CAP pâtisserie, et, à pour but la création de sa propre entreprise dans ce domaine à l'issue de ses examens.
Leur maison de plein pied va offrir à Alain la possibilité de se déplacer facilement en fauteuil roulant, une chute il y a 9 ans l'a rendu handicapé. Christine aime beaucoup cuisiner petits plats et pâtisserie, c'est elle qui a transmis sa passion à Marie. Ayant de grands enfants, elle est également une grand-mère attentionnée et sollicitée pour garder les 6 petits enfants âgés d'1 à 9 ans. Sa passion : le jardinage, depuis son arrivée, elle passe des heures à désherber les alentours du pavillon afin d'y voir pousser une multitude de fleurs au printemps prochain ; sous l'œil attentif de leur chien, un croisé labrador golden de 17 ans.
Nous souhaitons à cette nouvelle famille une bonne adaptation au village.

Reprise du yoga

Après 2 séances d'essais, les groupes du mercredi et du jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 se sont former autour de Nicole Georges, professeur de yoga diplômée. Pour le moment, 9 personnes le mercredi et 10 le jeudi, 15 femmes et 4 hommes, effectif qui permet à chaque adepte de bénéficier d'un espace confortable pour pratiquer. Des places sont encore disponibles. Nicole précise qu'il y a possibilité d'alterner et de jongler d'1 groupe à l'autre en cas d'absence. Le yoga proposé est à la portée de tous, et tient compte de sa situation, en respectant les petits maux. Chacun y vient pour des raisons différentes. Cette discipline aide à éliminer les tensions pour amener à vivre moins stressé. Le travail demandé consiste à relier le geste à la respiration permettant la découverte du souffle ; outre le travail postural, Il y a un temps pour la méditation : venir porter son attention sur le corps, un mot, une image mentale etc. …
Assidu depuis 10 ans, un pratiquant témoigne et dit s'être posé la question suivante : « *qu'est-ce que cela va m'apporter* ? » sa réponse est simple : « *respiration et concentration même dans ma vie de tous les jours, cela permet de canaliser mon impulsivité* »
Son voisin de tapis, lui, est venu parce qu'il souffre d'acouphènes, son médecin lui a conseillé le yoga pour l'aider moralement, et maintenant il arrive à mieux les gérer dans sa vie de tous les jours.

OCTOBRE

Les bouilleurs de cru en assemblée

Vendredi 7 octobre, le Syndicat des bouilleurs de cru de Bourg a tenu son assemblée générale à la salle de réunion, sous la présidence de Dominique Thiébaud, qui, en préambule, a remercié les 12 membres présents, a excusé les absents et a rappelé le contenu de l'ordre du jour.
Ensuite, il a donné la parole au secrétaire Bernard Gouriet pour la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 23 octobre 2021 qui a été approuvé à l'unanimité. Il en a été de même pour le bilan financier présenté par le trésorier André Gouriet. Sur la demande du président, l'assemblée a établi la cotisation pour la saison 2022-2023 détaillée comme suit : cotisation au syndicat de Bourg : 12,50 €, syndicat du sud-haut-marnais : 1,5 €, fédération départementale : 3 € et la fédération nationale : 5 €. Avec l'abonnement au journal « le bouilleur de France » qui s'élève à 4 €, la participation globale pour chaque adhérent est de 26 €.
Dominique Thiébaud a fait part à l'assemblée de plusieurs informations : il a signalé que l'entourage du foyer de l'alambic a besoin d'une réparation qui sera effectuée cet hiver. Il a expliqué aux adhérents le déroulement de l'Assemblée générale de la Fédération départementale qui se tiendra le samedi 12 novembre 2022 à Montigny le Roi. Il a exposé un compte rendu sur le Congrès national des bouilleurs de cru qui s'est tenu à Saints-Geosmes du 29 avril au 2 mai 2022.
L'assemblée a accueilli très favorablement sa proposition d'organiser un repas dont la date a été fixée au 5 février 2023. Les modalités d'organisation seront définies en temps voulu. La prochaine campagne de distillation s'annonce bien morose car, cette année, les vergers ont été pauvres en fruits. Pas de quoi entamer la bonne humeur des bouilleurs de cru, bien présente autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Une page se tourne pour l'Amicale des Anciens Elèves de M. Grépin

Samedi 29 octobre à la salle de convivialité s'est déroulée la dernière assemblée générale de l'Amicale des Anciens Elèves de M. Grépin. Bernard Gouriet, président, a retracé en quelques mots l'origine de la création de cette association. M. Grépin fut le dernier instituteur au village. En 1993 lors d'une journée souvenir il a été décidé de créer une amicale afin de favoriser les rencontres ultérieures et maintenir entre tous les liens amicaux. Le repas qui suivit l'assemblée générale constitutive se déroula dans une ambiance sympathique et chaleureuse, M. Grépin fut l'acteur principal de cette soirée et la journée se termina sur la promesse de se retrouver aussi nombreux, l'année suivante. Vingt-neuf ans se sont écoulés sans manquement, sauf durant la période « covid ».
C'est donc avec une certaine émotion qu'après avoir discuté et voté à l'unanimité que Bernard Gouriet a annoncé à l'assemblée : *que plusieurs adhérents de l'association ont fait état de leurs difficultés à participer à la réunion annuelle de l'amicale du fait de l'éloignement, pour raison d'âge ou de problèmes de santé ou autres*. Forte de ce constat, l'assemblée, a décidé, à l'unanimité, de dissoudre d'amicale à compter de ce jour 29 octobre 2022. Les membres présents ont confié à leur président le soin d'effectuer toutes les démarches administratives.
Il ne restait plus qu'à partager les petits fours préparés par Simone, épouse de Bernard en buvant le verre de l'amitié, avant de se rendre dans un restaurant de Langres pour savourer des mets locaux.
Afin de ne pas se perdre de vue ils se retrouveront malgré tout au moins une fois par an pour une promenade découverte, un pique-nique… Il paraît que les idées ne manquent pas.

Changement de décor

Mercredi 26 octobre sous un soleil radieux d'automne les figurines en bois qui ornaient les massifs de fleurs à l'entrée du village se sont parées de jolis costumes de sorcières. Elles attendent patiemment que les enfants déambulent dans les rues à la quête de bonbons et autres friandises à se partager.

NOVEMBRE

Présence à Bourg de deux représentants de « Rock of the Marne »

Avant la cérémonie officielle au monument aux morts de la commune, deux représentants de « Rock of the Marne, le maire et la 2ème adjointe de Bourg, accompagnés du porte- drapeau, sont allés se recueillir au Monument Patton, à la Croix d'ARLES. Une gerbe a été déposée.
A 11 h précise, Dominique Thiebaud, maire, a lu au monument aux morts pour la France à Bourg, le message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Les enfants du village ont déposé la gerbe de fleurs ornée du ruban tricolore, ils étaient accompagnés de la population présente pour chanter « La Marseillaise ».

La stèle en mémoire du Général Patton, dressée entre le monument aux morts et l'église lors des cérémonies commémoratives, pour fêter en 2017 le centenaire de l'arrivée des américains à Bourg, n'a pas été oubliée.
« Rock of the Marne » vient de Rocher de la Marne et représente la 3ème division d'infanterie américaine durant la 1ère et la dernière guerre. M. Pascal a expliqué que suite à la première bataille faite par cette division dans la Marne, les soldats de l'époque se sont abrités derrière un rocher en 1918, d'où le nom aujourd'hui de « Rock of the Marne ».
Après ce temps de recueillement et de respect pour nos soldats morts pour la liberté de notre pays, le verre de l'amitié à réuni les participants pour un moment convivial à la salle communale.

Nettoyage d'automne

Notre jardinier bénévole, Bernard, que l'on aurait pu dans une autre époque surnommé « Le Nôtre » a nettoyé le parterre de fleurs, allée des tilleuls. Cet emplacement est désormais prêt à accueillir les décorations de fin d'année en cours de préparation. Quel en sera le thème ? Patientons encore un peu pour le découvrir.

Soirée dé gustative avec le beaujolais nouveau

Le 18 novembre, une cinquantaine de convives installés autour des tables dressées par les membres bénévoles de l'association BTP (Bourg Patrimoine et Traditions) ont dégusté le traditionnel verre de beaujolais nouveau. L'assiette de charcuterie bien garnie a éveillé les papilles, chips, fromages locaux et corbeille des fruits de nos vergers ont été appréciés de tous. Une idée originale pour la décoration : d'illustres citations de ce breuvage étaient collées sur des feuilles de vignes et affichées sur les murs de la salle de convivialité .
Après avoir consommé avec modération, vers minuit, les participants ont regagné leurs foyers.

Repas des aînés : tradition respectée

Dimanche 20 novembre, 40 aînés ont répondu présents à l'invitation du maire et de son conseil municipal. Ils se sont retrouvés pour le traditionnel repas organisé le 3ème dimanche du mois de novembre.

Comme chaque année depuis quinze ans, le maitre des tamalous, Bernard, a ouvert le ban pour la cérémonie d'intronisation des nouveaux promus de l'année, dans un esprit d'amitié et de bonne humeur. Ceux-ci font désormais partie de la confrérie des aînés du village qui ont franchi la porte de la soixantaine. La médaille de l'assiette d'or leur a été remise. Ils ont revêtu à tour de rôle pour un court instant la cape noire doublée d'un satin rouge, symbole de la confrérie. Seul Dominique Thiebaud, maire et promu également de l'année a eu les honneurs en la conservant un peu plus longtemps que ses collègues. Lors de son discours, le grand maitre a offert aux récipiendaires le diplôme certifiant leur admission à la confrérie des tamalous de Bourg. Il a souhaité aux nouveaux promus : bonheur, santé et longévité. Pour clôturer l'intronisation, en vue d'engager les agapes du jour préparées par un traiteur de Saints Geosmes accompagné de son équipe pour le service, les nouveaux sexagénaires ont eu droit à l'élixir de la jeunesse qu'ils ont partagé avec l'assemblée. Avant de trinquer avec la coupe de champagne, la tablée, attentive au mot d'accueil du maire, a eu une pensée pour les absents malades ou retenus par d'autres obligations. Le menu copieux a été apprécié de tous les convives, Bruno et Agathe à l'accordéon et au chant ont animé la journée.

A Bourg, le repas des plus de soixante ans a été mis en place au début des années 1970, par M. Devaux, maire de l'époque. Seules les années Covid ont interrompu ces festivités.

DECEMBRE

Cérémonie commémorative

Lundi 5 décembre Dominique Thiebaud, maire de Bourg et Jacques Creuse, président du comité de Longeau du Souvenir Français, conviaient toutes personnes de Bourg et d'ailleurs à la cérémonie commémorative en hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

16 h : rassemblement des associations patriotiques et porte-drapeaux au monument aux morts, dépôts de gerbes, lecture du message, appel des morts, sonnerie.

Ensuite au cimetière de Bourg : dépôt d'une gerbe sur la tombe de Bernard Moussus.

Pour clôturer cette cérémonie les autorités présentes ont fait une remise de médailles pour six récipiendaires avant le verre de l'amitié offert aux participants à la salle de convivialité.

La maison « Gallimard »

Dans la famille depuis son achat au XIXe siècle, maison et parc ont été vendus.

Cette demeure a été la résidence principale des prêtres de la paroisse de Bourg. Sa fondation daterait du XIIe siècle ou XIIIe siècle, à peu près en même temps que l'ancienne église qui se trouvait dans l'actuel cimetière.

L'un des premiers prêtres, Guy, y réside en 1266. Côte à côte, église et cure présentaient un avantage pour le curé : il lui fut accordé un privilège d'accès direct à l'église par l'ouverture d'une porte dans le clocher.

Mr Richardot, notable, procureur fiscal à Longeau et maître des postes en est donc devenu propriétaire. Dans le procès-verbal de vente, la physionomie de la cour est minutieusement détaillée : une tour au fond du parc faisait office de pigeonnier, en terrasse un grand bassin était alimenté d'une eau fraiche et limpide. Dans ce procès-verbal, il est également question de la porte d'accès au clocher : celle-ci devait-elle être murée ? Cette porte fut l'objet d'une procédure administrative pour non-respect de la loi. Les habitants ont été convoqués aux urnes et ont voté pour ou contre la condamnation de cette porte qui profitait à Mr Richardot. Le dépouillement du vote a confirmé la fermeture définitive de ce passage.

Elu maire de Bourg en l'an 12 (1804), Mr Richardot, alors âgé de 67 ans, a occupé sa fonction jusqu'à la veille de son décès à Bourg en janvier 1815. Son fils Louis a alors hérité de la maison sans toutefois y demeurer. Sa fonction de juge de paix dans la Marne ne lui a pas permis profiter pleinement de ce beau paysage verdoyant. Cependant, il a entrepris de grands travaux donnant à la demeure ce cachet sobre, accueillant.

Les registres cadastraux confirment que Mr Richardot a vendu sa maison en 1848 au grand-père de Mr Gallimard : Mr Clerget-Vaucouleurs, conseiller à la cour d'appel de Dijon. Celui-ci a terminé la rénovation de la bâtisse, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Mr Gallimard ainsi que ses aïeux résidaient à Paris, ils passaient notamment l'été dans cette paisible résidence secondaire avec leur famille proche. Mr Gallimard a rencontré Melle Patricia Colas de la Noue à Buissières les Belmont lors d'un bal en 1963. Elle venait en Haute-Marne depuis l'âge de 14 ans en séjour chez sa meilleure amie. Mr Gallimard et Melle Colas de la Noue habitant tous les deux Paris, les liens tissés lors du bal se sont resserrés et leur mariage a eu lieu dans la capitale en 1966.

Mr Gallimard, après des études de droit, discipline qui l'a passionné jusqu'à la fin de sa vie, a travaillé dans le secteur de la banque. Quant à sa femme, qui elle aussi a suivi des études en droit, a travaillé dans la vie associative tout en se consacrant à sa famille.

Après une vie bien remplie, Mr Gallimard, né en 1936, nous a quittés le 11 octobre 2021.

Leurs enfants : Marie Antoinette et Armand leur ont donné quatre petits fils. Chaque été, ceux-ci sejournaient à Bourg : ils en gardent d'excellents souvenirs.

Différentes familles ayant des liens soit familiaux, soit amicaux, se retrouvaient dans leurs résidences secondaires respectives dans des villages avoisinants (Percey, Cohons, Noidant, Esnoms,…). C'était un plaisir de se revoir dans cette belle Haute-Marne, en été, en diverses occasions.

Mr Gallimard est un descendant direct d'un maréchal de Napoléon : le Maréchal Duc de Bellune. Il possédait un des châteaux de la Loire, le château de Mesnard, encore visible aujourd'hui. Ce maréchal devint ministre de la guerre sous Louis XVIII. Pendant les 100 jours, il n'a pas souhaité retrouver Napoléon. Il a habité rue du Regard à Paris dans la résidence ou résidait aussi le célèbre Chateaubriand.

Le grand-père de Mr Gallimard possédait un talent certain pour le dessin. Il en reste divers carnets ainsi que des aquarelles, qui, pour certaines, représentent la maison et le clocher de l'ancienne église.

Sa sœur, Mme Farat a eu un fils, Olivier Farat : il a perdu la vie lors de la Première Guerre Mondiale, son nom est inscrit sur le monument aux morts.

La maison a connu le général Patton alors Lieutenant qui, s'il logeait au château, avait ses bureaux dans cette maison.

Auguste Jacquin, que certains ont connu, habitant de Bourg, a travaillé dans la propriété. Lui et sa femme Bernadette résidaient à côté de Mr et Mme Billard. Auguste a longtemps entretenu le domaine avec amour. Il s'y plaisait beaucoup, avait à cœur de l'entretenir. Il y faisait pousser différentes variétés de fleurs. Ce fut un excellent jardinier, homme humble et effacé, amoureux de la nature et du terroir. Contemplatif, il a aimé restaurer les parterres de fleurs, en créer de nouveaux déjà pour la beauté, afin qu'à chaque saison, différents coloris se marient, différents parfums exaltent, que du printemps à l'automne s'offrent aux regards le mariage des couleurs et ainsi créent l'enchantement.

De la propriété, la vue sur la vallée est imprenable, y passer un moment de contemplation régénère. Chaque saison amène la nouveauté. Seule la nature sait faire émaner cette diversité, cette beauté. Ombre, lumière, nature, découvertes pourraient qualifier le parc pittoresque. Les arbres ne disent pas leur âge mais le montrent par leur majesté, entre ciel et terre. Que dire de cette beauté engendrée sinon la contempler, l'intérioriser, la laisser nous transformer en profondeur.

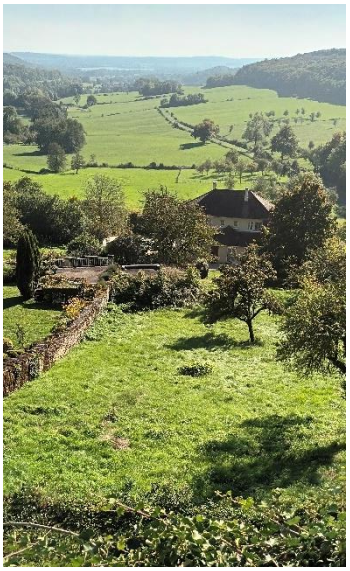

La promenade commence par la découverte de la statue de la force, entourée d'arbres majestueux, semblant se pencher vers elle. La jeune femme cuirassée, des lions sur chacune de ses épaules, brisant une colonne représente bien la force.

Il y a eu dans ce jardin 7 statues provenant de la chapelle d'Amoncourt (cathédrale de Langres). Elles ont été déplacées par Mr Richardot lors de la période révolutionnaire et ont fait l'objet d'un échange. En effet, les 16 colonnes ceinturant le maître autel de la cathédrale avant la Révolution ont été transférées dans la propriété. Elles ont été restituées entre 1830 et 1840 en échange des statues de la chapelle d'Amoncourt à l'initiative de Jean-Félix-Onésime Luquet (1810- 1858) architecte langrois, membre fondateur de la Société Historique et archéologique de Langres, fervent militant du « repeuplement » de la cathédrale après sa mise à sac lors de la Révolution.

Ces statues en pierre de Tonnerre, se prêtant bien à la sculpture, sont probablement dues au ciseau de Jacques Prévost, sculpteur, peintre, graveur, architecte franc-comtois, ami du chanoine D'Amoncourt.

Il se pourrait qu'une autre statue ou d'autres vestiges reposent derrière la maison. Des techniques telles que le géo-radar pourraient le déterminer.

Les statues auraient été détruites par la chute d'un arbre lors d'un violent orage alors que Mr Clerget occupait la propriété. Seules deux statues auraient échappé au sinistre : celle de la force est toujours visible, on ne sait ce qu'est devenue la seconde. Les morceaux seraient-ils dans le sous-sol ?

Ces statues représentaient les 3 vertus théologales (foi, espérance et charité) ainsi que les 4 vertus cardinales (prudence, tempérance, force d'âme et justice).

Continuons cette promenade qui réserve bien d'autres surprises : cadolles ou fabriques (sortes de niches en pierre sèche) servant à agrémenter les parcs, à attirer l'œil du visiteur. L'escalier en pierre nous conduit vers la glacière, le puits, la grotte, la réserve d'eau sous la roche.

La glacière, grand trou naturel, servait de réfrigérateur à l'époque ou ceux-ci n'existaient pas. En effet, la glace, prise dans les lacs environnants permettait de conserver les aliments en hiver.
Un autre trou, dont la profondeur atteint 3m, a servi de douche à des soldats du Général Patton, les uns lançaient les seaux d'eau sur les autres, l'eau provenant d'un bassin situé en amont, alimenté par l'eau du rocher.

En contrebas se trouve le verger où pommiers, cerisiers, quetschiers, noyers donnaient du fruit.
De l'autre côté du Chemin de la Carpe aux Prêtres se trouvait un jardin potager (actuelle propriété de la famille Fouchault).

L'entrée d'un souterrain, bouché, peut laisser penser qu'un passage existait entre la propriété et l'ancien château-fort. Dans ce domaine, escaliers, murs, cadolles ont été construits en pierre, conférant ce cachet naturel, sécurisant, à la propriété.

Regardons la manière dont les anciens utilisaient la nature et ses ressources. Inspirons-nous dans tous les domaines du savoir-faire d'anciennes générations afin que se perpétuent des savoir-faire, un bon sens de nos jours trop oublié…

Le transport en pays de

Linggo c'est quoi?

Une plateforme unique pour les services et informations liés à la mobilité en Pays de Langres. Un nouveau nom, un nouveau site web https://linggo.fr proposé par le PETR du Pays de Langres.

Le Transport à la Demande (TAD) dans les villages

• **TAD « Longue distance »: Vers Langres et Saints-Geosmes :**
-mercredi et samedi : dépose à 14h, retour à 17h
- vendredi : dépose à 9h, retour à 12h.

Tarifs : 3,5€ par trajet soit 7€ l'aller-retour*
*les habitants des villages situés à moins de 15 km de Langres bénéficient de la tarification TAD «Courte distance » lorsqu'ils se rendent sur Langres et Saints-Geosmes.

• **TAD « Courte distance » Vers le centre-bourg à moins de 15 km de chez vous :**
- dépose 10h, retour 11h30.
- dépose 14h, retour 15h30.

Montigny le Roi : mardi
Auberive : mercredi
Bourbonne-les-Bains : mercredi (horaires 9h-12h, 14h-17h)
Fayl-Billot : mercredi
Prauthoy et Vaux sous Aubigny: mercredi
Chalindrey : jeudi
Longeau: le vendredi
Rolampont : vendredi

Tarifs : 2,5€ par trajet soit 5€ l'aller-retour

• **TAD Gare de Culmont-Chalindrey**pour les départs et arrivées de trains aux horaires suivants:
-le matin entre 09h et 10h,
-en début d'après-midi entre 13h30 et 14h45,
-le soir entre 17h15 et 18h30 la semaine / 18h30 et 19h30 le week-end,
7j/7 (incluant week-end et jours fériés)

Tarif: **4€/trajet/pers.**

• **Comment réserver?**
➔Par téléphone au numéro **gratuit** ci-joint: **N°Vert 0 800 330 130**

➔Directement en ligne sur https://linggo.fr
Les réservations doivent être effectuées au maximum la veille avant midi (du lundi au vendredi).

C'est aussi un lieu d'accueil: le Kiosque de la mobilité à Langres

Ouvert du **Lundi au Vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h**, le kiosque de la mobilité Linggo se trouve Square Olivier Lahalle, à Langres (à côté de l'office de tourisme). Le kiosque de la mobilité propose de nombreux services: informations sur les solutions de transport en Pays de Langres, réservations de transports à la demande, vente de titres et abonnements du bus urbain, billetterie SNCF.

Covoiturer en Pays de Langres, c'est désormais possible

Rendez-vous sur www.covoiturage.linggo.fr

Les décisions du conseil

Séance du 09 septembre 2022

2022_22 - Free Mobile : Antenne Station Relais

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 1er avril 2022, le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie Free a été présenté. Ceci dans le but de supprimer les zones dites « blanches » sur le village de Bourg. Le conseil a décidé à l'unanimité d'autoriser l'implantation de cette antenne après information publique. L'information du public s'est traduite par la diffusion d'un dossier d'information dans toutes les boites aux lettres de l'ensemble des foyers y compris les résidences secondaires (90 foyers). Un coupon réponse était joint. 39 foyers nous ont retourné le coupon cela se décompose en plusieurs catégories :

- Avis favorable sans remarque particulière en nombre partagé avec :
  - Avis favorable sur l'antenne mais défavorable ou des interrogations sur l'emplacement « actuel »;
  - Avis défavorable pour très peu de réponses.

Un retour a été fait également à **Free**. L'opérateur insiste sur la desserte optimum pour les habitants dans un contexte topographique compliqué. Free accepte de déplacer le projet sur un ultime lieu déjà proposé en émettant quelques réserves sur l'optimisation de la couverture. L'opérateur demande à ce que le conseil tranche sur la position définitive avant d'engager de nouvelles études.
Les membres de la commission « Travaux neufs » ont souhaité de nouveau faire appel aux habitants pour orienter la décision du conseil.

Un second courrier explicatif a donc été distribué dans toutes les boites aux lettres avec le résultat de la première consultation et un coupon réponse.

Résultat de la seconde consultation : 50 réponses sur 90 foyers (résidences secondaires comprises) :

- 21 avis pour l'option 1 : emplacement projet « actuel »
- 16 avis pour l'option 2 : emplacement sortie du village « route de Brennes »
- 9 avis pour l'option 3 : abandon du projet FREE
- 2 avis avec Option 1 ou option 2
- 2 avis ne se prononcent pour aucune option.

Les membres du Conseil Municipal tiennent à ce que ce projet aboutisse comme la majorité de la population et pense qu'il est important de choisir une des deux premières options.
Les membres de la commission sont plus favorables à l'option 2 malgré la petite majorité des retours des avis pour l'option 1. L'option 2 est plus consensuelle que l'option 1.
Lors du débat, les raisons avancées par chacun sont :

- Préservation de l'aire de jeux;
- Prise en compte de l'avis des riverains proches de l'antenne, malgré le risque d'une moins bonne desserte;
- Parmi les habitations proches des options d'installation (Lotissement) il ressort : option 2 ou abandon, ce que ne souhaite pas le conseil.

La commission des travaux propose au Conseil Municipal de retenir l'option 2.
Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de suivre l'avis de la commission travaux à savoir : installation de l'antenne FREE à la sortie du village "route de Brennes"
- d'autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

2022_23 - Bouygues : Data Center

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de data center sur la commune de Bourg : *le groupe Bouygues cherche des emplacements pour implanter des data center le long des faisceaux fibrés afin de rebooter les signaux transportés par ceux-ci. L'emplacement doit être facilement desservi par l'électricité et la fibre, sur l'axe routier de RD974.*

L'installation se résume à un bâtiment style transformateur (un plan est projeté).

Le site proposé se situe au niveau du parking de Conseil Départemental sur la parcelle ZC0019 (un plan est projeté).

Une redevance annuelle de 5 000€ est prévue.
Le Conseil Municipal demande qu'un aménagement paysager soit réalisé afin de masquer au mieux cette installation.
Après un avis favorable de la commission des travaux, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

- pour le projet de data center sur la parcelle ZC0019
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2022_24 - Protection captage : Animation Agricole des captages

Monsieur Le Maire informe que la procédure des captages doit être poursuivies et donne lecture du devis reçu pour l'animation agricole des captages.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection des captages;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs :

Opération 106 : Animation Agricole Captages 2022

Montant HT de l'opération	**9 554,00 €**

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Agence de l'eau	70%	6 687,80 €
Conseil Departemetal	10%	955,40 €
Total Aides		7 643,20 €
Commune	20%	1 910,80 €
Total Aides	***100%***	***9 554,00 €***

2022_25 - Société de Chasse St Hubert de Bourg : don

Monsieur Le Maire informe que la Société Chasse St Hubert de Bourg souhaite effectuer un don à la commune à hauteur de 665 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le don de la Société de Chasse St Hubert de Bourg d'un montant de 665 €

2022_26 - Modalités de publication des actes pris par la commune de Bourg

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publication des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.
Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publication des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publication des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publication par affichage se trouvant au 3 rue de l'Eglise
- Publication sous forme électronique sur le site de la commune.

2022_27 - PETR du Pays de Langres : Désignation d'un Ambassadeur de la mobilité

Considérant le transfert de la Compétence Organisation des mobilités des Communautés de communes du Grand Langres, Auberive, Vingeanne Montsaugeonnais et des Savoir-**Faire au PETR du Pays de Langres depuis le 1er janvier 2022 ;**
Considérant que l'ambassadeur de la mobilité de la commune sera un maillon important entre nos concitoyens et le PETR du Pays de Langres. Son rôle étant de leur faire connaître l'offre de services *existante et de faire remonter les problématiques de terrain au PETR du Pays de Langres ;*
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de désigner Juliette THIVET comme ambassadrice de la mobilité pour la commune de Bourg.

2022_28 - Régie : Achat Internet

Considérant qu'un achat sur le site Amazon a été réalisé pour un montant de 287.14 € et réglé par la carte bancaire de la régie d'avance de dépenses de fonctionnement ;

Il informe qu'un compte Commune sera créé pour chaque achat effectué sur Internet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter l'achat réalisé sur le site Amazon d'un montant de 287.14 € pour le compte de la commune ;
- Décide d'accepter la reconstitution de ce même montant de la régie d'avance de dépenses de fonctionnement.

2022_29 - CC du Grand Langres : Gardes-champêtres

Vu la délibération n°2022-55 du 22 juin 2022 de la Communauté de communes du Grand Langres ;
Considérant que deux postes de policiers sont vacants ;
Considérant que des agents relevant du cadre d'emploi des gardes-champêtres ont fait acte de candidature ;
Considérant la demande d'autorisation de procéder au recrutement d'agents relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres ;
Considérant la demande d'autorisation de créer un poste relevant du cadre d'emploi à temps complet de la part de la Communauté de Communes du Grand Langres ;
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser la Communauté de Communes du Grand Langres au recrutement d'agents relevant du cadre d'emploi des gardes-champêtres ;

- Décide d'autoriser la Communauté de Communes du Grand Langres la création d'un poste du cadre d'emploi des gardes-champêtres à temps complet.

2022_30 - Citerne - Récupérateur d'Eau de Pluie

Dans le cadre de la promotion de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales ainsi que face aux périodes de sécheresse, la commune décide de favoriser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie.
En effet, l'eau est un bien précieux et n'est pas une ressource inépuisable.
Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une aide financière aux habitants de Bourg qui installeront un récupérateur d'eau pluviale près d'une habitation sur le territoire de la commune de Bourg. Cette demande d'aide financière sera accordée selon le respect des conditions énoncées dans le règlement en annexe.

2022_31 - DBM - Budget 12602 - Eau et Assainissement : Crédits Chapitre 67

Vu le vote du budget 2022,
Considérant qu'il convient d'annuler un titre émis en 2020 ;
Considérant que les crédits aux chapitre 67 n'ont pas été ouverts, il convient de proposer la décision modificative suivante :

52062	BOURG	DM n°1 2022
Code INSEE	SCE EAUX/ASST - BOURG - 136 02-	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

Crédits Chapitre 67

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
I-61523 : Entretien et réparations réseaux	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
OTAL D 011 : Charges à caractère général	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
I-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
OTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative proposée ci-dessus.

Questions diverses

- Assistance Technique du Conseil Départemental : adhésion aux mêmes conditions qu'en 2022
- Familles Rurales de Longeau : modification de l'article 11
- Travaux :
  - Accès cimetière : demande de devis auprès d'entreprises pour obtenir aide financière (DETR). Le Conseil Municipal décide de lancer l'AMO, l'avant-projet définitif de l'opération jusqu'à la phase DCE (consultation des entreprises).
  - Eglise : réalisation d'une rampe d'accès PMR. La Société Brico Pro fourni gracieusement les matériaux afin de réaliser cette rampe. Elle sera stockée à l'église.

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?

Maelis

Mes Administrations
Et Les Informations/Services

~~ILLIWAP~~ MAELIS

A partir du 1er janvier la municipalité change d'application pour communiquer avec vous. Plus complète, plus ludique, plus interactive…

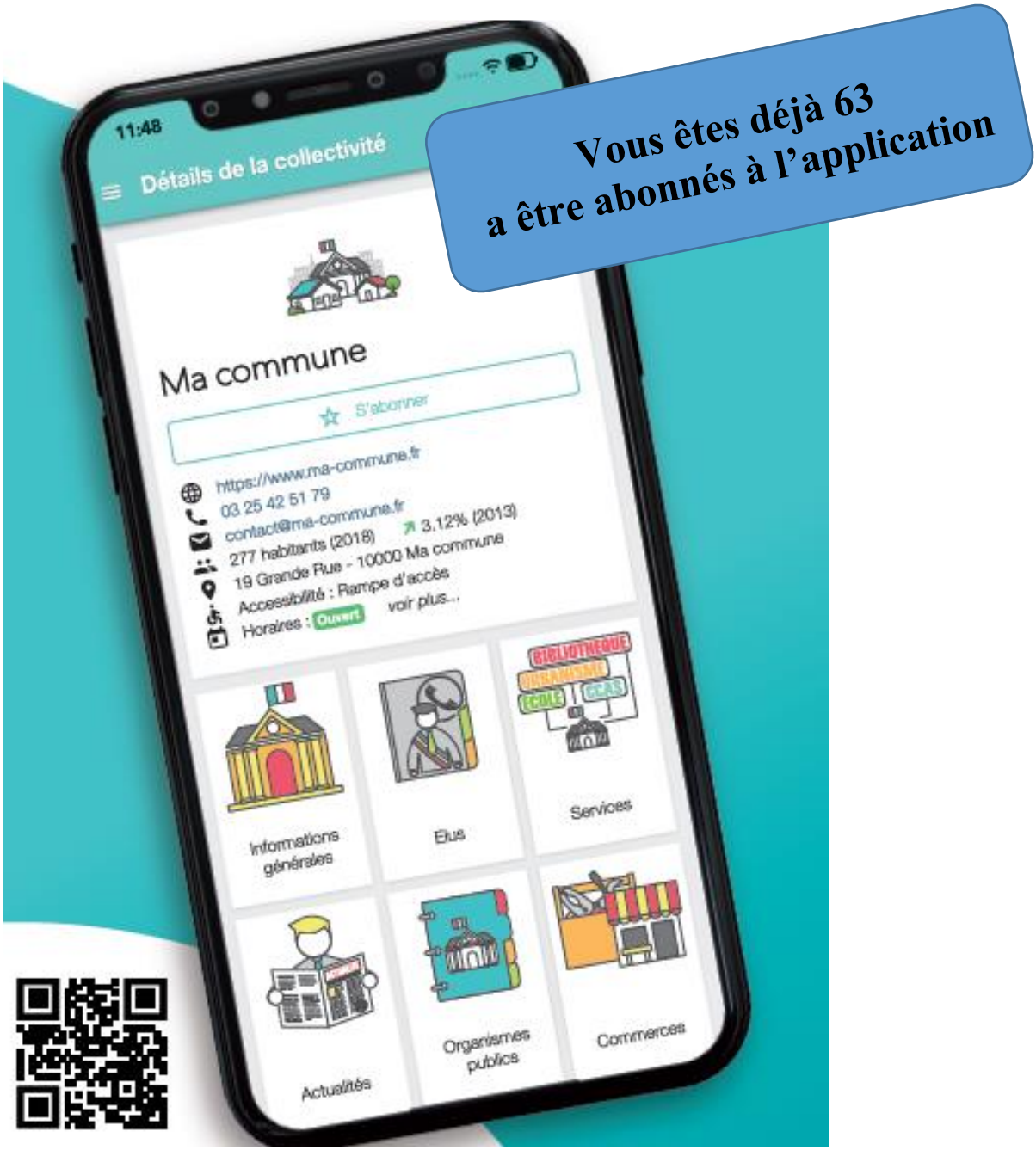

Vous êtes déjà 63 a être abonnés à l'application

Tout sur votre commune : prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact…

Un annuaire à portée de main : retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité

Retrouvez les services publics : bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux…

Restez informé : consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux…

Consultez les bulletins municipaux : accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale

Réalisez vos démarches en ligne : inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu…

Signalez à votre commune : informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, grafitti, défaut d'éclairage…

Application à télécharger gratuitement sur :

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

Le jeu de l'été
Message codé à Bourg

Aux courageux qui, cet été ou en ce début d'hiver, ont sillonné le village à la recherche d'indices pour résoudre l'énigme du Journal de Bourg, en voici enfin le dénouement.
Il fallait découvrir cette citation de Bouddha :

"Le plaisir se ramasse, la joie se cueille, et le bonheur se cultive."

Que la nouvelle année qui s'annonce vous apporte beaucoup de plaisir, de joie et de bonheur !

Rendez-vous aux vœux de la municipalité pour découvrir le vainqueur du jeu sans oublier le petit cadeau

ETAT CIVIL

Mariage

- **Mme Gay Eugenie et Mr Julien Poinsel**

Naissance

- **Mathilde fille de Mme PHILIPPE Inès et Mr HALLEGUEN Louis**

Nous avons le plaisir d'accueillir :

- **Mr et Mme THIRION Alain et Christine**
- **Mme ROUX Aurore**
- **Mr et Mme KOLHER Michal et Nathalie**
- **Mme PHILIPPE Inès et Mr HALLEGUEN Louis**
- **Mme WILMES Hassiba et Mr FEVRE Philippe**
- **Mme FORTIN Christelle et Mr GALERIO Laurent**

Ils nous ont quittés

Mariette Pidoux est décédée le 19 janvier à l'hôpital de Langres, à l'âge de 90 ans, après une courte hospitalisation. Mariette Carbillet de son nom de jeune fille est née à Villars-Santenoge le 24 septembre 1931. A 6 ans elle a perdu son papa. Le 7 novembre 1953, elle a épousé Jacques Pidoux. De leur union sont nés 3 enfants : Jacqueline, Evelyne et Philippe. Ensuite, la famille s'est agrandie de 5 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Le couple a vécu d'abord à Bourg pendant 4 ans, puis à Peigney dans un logement plus confortable. En 1964, la famille s'est installée au village dans la maison familiale où se trouvait le café-épicerie tenu par Marthe, la maman de Jacques. Le commerce a été repris par Mariette après quelques aménagements intérieurs. Les habitants du village y trouvaient les produits de première nécessité. Des parties de cartes très animées se déroulaient dans la salle du café, notamment le dimanche. Mariette adorait faire la causette avec ses clients. Elle a pris sa retraite en 1990 scellant la fermeture définitive du café et de l'épicerie. Son sens du service et de la convivialité l'a amenée à faire partie du Bureau d'aide sociale. Elle participait avec son époux aux festivités du village dont le repas des anciens. Mariette était une mère aimante et attentive pour ses enfants. Sa chenevière, le verger « sous le Parc », son jardin et ses fleurs comptaient beaucoup pour elle. Ses sorties dans la nature pour cueillir des champignons, des conversations avec les voisins et des visiteurs alimentaient son quotidien complété par de réelles joies familiales en compagnie de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. Elle aimait chiner dans les brocantes et voyager en voiture avec « son Jacquot ». La broderie et la télé meublaient ses soirées en compagnie de son chat Tigrou. Pendant quelques années, elle a soutenu et soigné son mari qu'elle a eu la douleur de perdre en 2014. Le décès de son fils Philippe en 2020 l'a beaucoup affectée. Ces dernières années, son état de santé s'est fragilisé. Aidée par le personnel de l'ADMR et du SIAD, Mariette est restée à son domicile. Hospitalisée plusieurs fois, elle a rejoint l'Ehpad de Percey le 23 décembre pour un court séjour. A tous, Mariette laissera le souvenir d'une personne avenante et joviale. Avec sa disparition, c'est tout un pan de l'histoire du village qui s'en va. Un hommage lui a été rendu le samedi 22 janvier en la salle IMAUSO de Longeau par sa famille, ses amis, les habitants de Bourg et des environs.

Une figure du village, la doyenne Juliette Billard, née Prodhon, s'est éteinte paisiblement à son domicile le 19 janvier, dans sa 97ème année, au terme d'une vie bien remplie.

Juliette est née à Bourg le 11 mars 1925 au sein d'une famille d'agriculteurs. Elle était la 3ème d'une fratrie de quatre enfants. Comme toute cette génération, elle a grandi dans l'esprit de ce temps, partagé entre l'école, la vie religieuse et l'aide à la ferme après l'obtention de son certificat d'études.

Le 12 avril 1947, elle a épousé Robert Billard, originaire de Charmoy. De leur union sont nées deux filles Anne-Marie et Danielle. Le cercle familial s'est ensuite élargi avec la naissance de 4 petites-filles et de 6 arrière-petits-enfants qu'elle chérissait et qu'elle régalait de gaufrettes, sa spécialité culinaire. Le couple a créé une exploitation consacrée à la polyculture et à l'élevage. De son enfance, elle avait gardé les grands principes qui ont guidé sa vie. Elle aimait rester à la maison. Sa vie laborieuse et bien ordonnée a été consacrée à l'entretien de son intérieur, au jardinage et à l'élevage des poules, des lapins et du bétail. En raison du remembrement en cours, elle a été admise à la retraite plus tard que prévu, en 1993, à l'âge de 68 ans. Elle aimait cuisiner, une manière agréable de rassembler sa famille et recevoir des invités. Elle était attentionnée pour ses proches et ses voisins. Ses parents âgés ont bénéficié longuement de sa bienveillance. Avec son époux, elle participait à toutes les manifestations, notamment au repas des aînés. Son dévouement l'a amenée à intégrer le Bureau d'Aide Sociale du village durant de longues années. Ecouter la radio et regarder la télé étaient ses plaisirs favoris. Elle a eu la douleur de perdre son époux en 2018.

Son souhait de rester à la maison a été respecté par son entourage avec l'aide du maintien à domicile de l'ADMR de la Vingeanne pendant quatre ans et grâce à des séances de kiné. Elle a été bien entourée par les siens qui

l'ont aidée avec affection à traverser les dernières années de sa vie jusqu'à son dernier souffle, notamment grâce à la présence assidue de ses filles Anne-Marie et Danielle qui l'accompagnaient dans son quotidien et veillaient à son bien-être.
Discrète, attentionnée et de nature accueillante, Juliette a eu une vie simple et laborieuse consacrée à sa famille et à la bonne marche de la ferme.
Ses obsèques ont été célébrées par le père Philippe Robert en l'église de Bourg, le samedi 22 janvier, en présence d'une nombreuse assistance.

Josette Gouriet est décédée à l'hôpital de Langres, le 9 février, à l'âge de 72 ans. Josette est née à Merrey le 19 avril 1949, rejoignant son frère Daniel dans le foyer de ses parents Paul et Charlotte Roy. Après l'obtention de son certificat d'études, elle a suivi une formation ménagère au lycée professionnel de Contrexéville. En 1965, elle est entrée dans la vie active comme vendeuse à la boulangerie de Breuvannes. Lors d'un bal à Merrey, elle a rencontré Raymond Gouriet de Bourg qu'elle a épousé le 18 octobre 1969. Le couple s'est installé à Bourg. De leur union sont nés quatre enfants : Laurent, Isabelle, Fabienne et Delphine. Plus tard, le cercle familial s'est agrandi avec la naissance de 7 petits-enfants : Pauline, Loïc, Rachel, Sophie, Alexis, Timéo et Edy. Elle assistait son mari pour les travaux de la ferme dont la traite journalière, tout en assurant le quotidien de la maison. Ses animaux prenaient une grande place dans sa vie, de même le jardinage et l'entretien de ses plantes fleuries. Elle a su être présente pour ses enfants. La reprise de l'exploitation par Laurent et Emilie lui a permis de se consacrer davantage à ce qui lui faisait plaisir : la pratique des jeux de mots, les séries policières à la télé et les interminables parties de scrabble avec ses enfants, en compagnie de ses chats. Une réelle complicité s'était établie avec ses petits-enfants qu'elle savait gâter avec de bonnes douceurs. Elle aimait les bonheurs simples de la vie comme les balades en voiture avec Raymond, à la découverte d'autres horizons, dans les Vosges en particulier. En 2010, elle a eu la douleur de perdre son époux, mais ses sorties dans les alentours ou ailleurs ont continué avec sa fille Isabelle. Josette a été touchée par la maladie en 2020 qu'elle a combattu avec courage ne se plaignant jamais. Elle a pu rester à la maison grâce aux bons soins du personnel du SSIAD, de l'ADMR et de ses infirmières. Elle a été bien entourée par ses enfants qui lui ont apporté beaucoup de soutien et de bienveillance jusqu'à son hospitalisation 15 jours avant son décès. Josette laissera le souvenir d'une personne au caractère discret et réservé mais toujours souriante avec le cœur sur la main.
Ses obsèques ont été célébrées le mardi 15 février en l'église de Bourg par le père Philippe Robert assisté de l'équipe paroissiale, devant une assistance bien fournie.

C'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès de Jean-Pierre Denis, survenu mardi 6 décembre, àl'aube de ses 72 ans. Jean-Pierre, originaire de Baissey, est né le 3o décembre I950. Troisième enfant de Marie-Louise et Maurice Denis, il avait quatre frères et une sœur. Il a fréquenté l'école communale jusqu'à l'âge de 14 ans, puis est entré dans la vie active en occupant divers métiers : ouvrier agricole, moulin de Piépape... jusqu'au moment de partir à l'armée. Au retour du service militaire, il est devenu transporteur routier pendant plusieurs années, puis il a travaillé durant 3o ans comme employé communal pour les cinq communes associées de Villegusien-le-Lac. C'est en 1974, qu'il a épousé Marie-losé Moussus de Bourg. Il a eu la joie d'avoir deux enfants, une fille et un garçon, et était l'heureux grand-père de trois petits-enfants. Après avoir rénové la maison héritée par Marie-José, à Bourg, il s'y est installé avec sa famille, village qu'il n'aplus quitté. Jean-Pierre était une personne très active. Dès les premières lueurs du jour, on pouvait l'apercevoir soit dans son jardin, soit dans le champ de légumes ou encore à la chènevière. Il parcourait la campagne pour la cueillette des champignons et, l'hiver, il s'occupait du bois de chauffage. Bois qui lui servait également à cuire le pain, les meringues, à fumer saumons et jambons. Il a su transmettre ses passions à son petit-fils Théo, qui, lui, est devenu boulanger. Cette vie de retraité tranquille a pris une autre tournure lorsque,fin 2019, la maladie incurable s'est installée. Pendant trois ans, il a été soigné par chimio
thérapie. Des périodes de mieux suivies de rechutes, qui ont fini par l'emporter.
Selon sa volonté, son corps a été confié à l'institut médico-légal. Le souhait de Jean-Pierre dans cette démarche : faire avancer la recherche médicale.

A leur famille nous présentons nos sincères condoléances.

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :
Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h30
Site internet : **https://www.mairiedebourg.fr**
Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04
Trésor **P**ublic - perception de Langres : 03 25 87 06 62
EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53
Correspondant du journal : 03 25 88 43 30 (Marie Claude Gay)
Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)
Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle
Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte
Salle de convivialité : réservation: Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76
Tarifs: habitants de BOURG: 135 € le week-end
Associations de BOURG:30 €
Personnes extérieures au village:220€ le week-end et 140 € la journée
Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 60€

Transport à la demande **par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : https://linggo.fr/mobilite-villages**

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)
Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.
Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.
Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois
Boulanger : la Longeoise le mercredi et samedi

INFOS +

Préparer l'été direction le site de la mairie pour bénéficier de l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

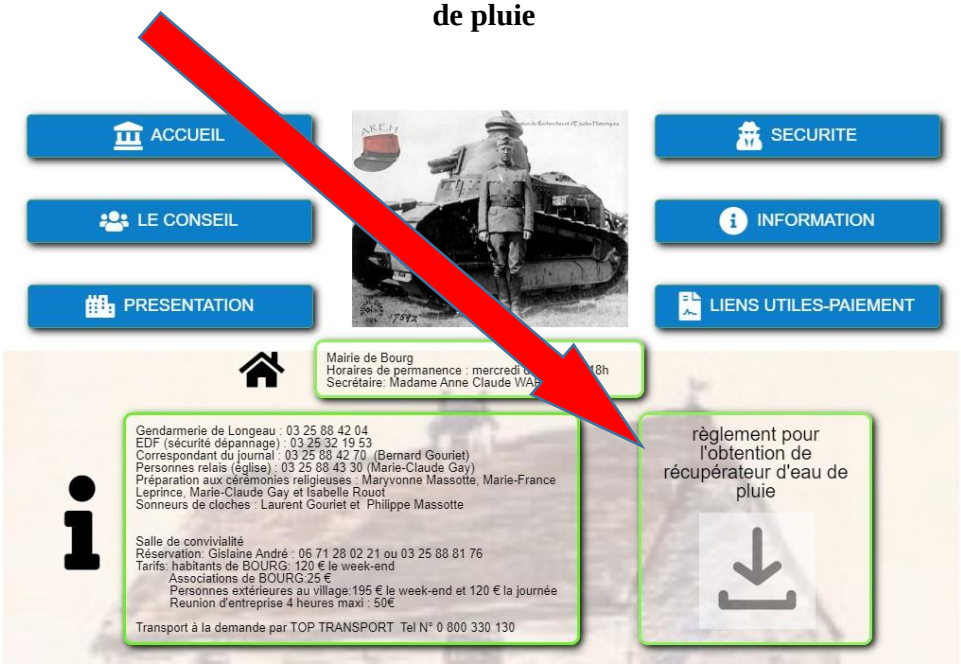

Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :
Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry - Bernard Gouriet